L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, — NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 14 JANVIER 1883. — Entre les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

commencé le 21 déc.

LE MARIAGE DU LIEUTENANT.

—PAR—

ADOLPHE ADERER.

III

Suite.

La matinée du lendemain se traina lentement à attendre le retour du receveur, à souhaiter qu'il eût réussi dans ses démarches. Les résolutions étaient prises; les malles bouclées et cadenassées, il ne manquait plus que les passeports. Vers deux heures de l'après midi, l'impatience les entraina sur la route de Libramont, qui est la plus proche station du chemin de fer. Tout en devisant des événements nouveaux que leur avait appris le journal de Liège, ils arrivèrent au prochain village et entrèrent pour se reposer dans l'unique auberge de l'endroit. Elle possédait un billard immense, râpé, à six blouses. Quatre ou cinq queues, longues et lourdes, semblaient avoir été oubliées dans un coin.

Sur l'un des murs s'étalait un tableau imprimé contenant les règles du jeu. En face, entre les portraits lithographiés du roi et de la reine des Belges, une gravure qui prétendait représenter Napoléon Ier à Austerlitz.

Que ne ferait-on pas pour abréger une heure d'attente? M. Mauger et le lieutenant essayèrent quelques carambolages; les jeunes filles voulurent être de la partie, et quoique Jeanne n'eût jamais joué, elle gagna. Ils recommençaient une seconde partie, lorsqu'un bruit de grelots carillonna devant la porte; c'était la patache qui fait le service de Libramont à Bouillon. Comme tous les habitants du village, les joueurs vinrent sur le pas de la porte pour assister à l'arrivée de la diligence. Ils furent tout surpris d'en voir descendre le receveur.

—C'est vous! et votre voiture?

—Le cheval s'est déferré en route. La diligence nous a rattrapés. Comme je ne tenais pas à revenir à pied, j'y suis monté et me voici.

—Vous avez vos passeports?

—J'en ai trois.

—Trois, dit Roger; ah! j'avais peur.

—Voici le passeport de M. de Semet, et il le tendit à M. Mauger. Voici ceux de monsieur et de madame de Laëre.

—Monsieur et madame Laëre?

—M. de Semet est le père de madame de Laëre; monsieur de Laëre est le gendre de M. de Semet, et tous trois, vous traversez la France, vous rendant en Espagne, pour affaires urgentes.... Une fois les lignes prussiennes franchies, vous vous arrêtez où bon vous semble, bien entendu.

—Alors, dit Jeanne, monsieur est mon mari?

—Sans doute. Mais le postillon fouette ses chevaux. En voiture, car j'ai grand faim et je n'ai pas envie de diner ici.

Le retour fut prompt. Pendant le trajet, il fut décidé que les trois voyageurs passeraient une dernière nuit sous le toit du receveur et que le lendemain, de grand matin, ils partiraient pour Sedan.

Quand on fut arrivé à Bouillon, sur la petite place où s'arrête la diligence, et que nos amis furent descendus, comme Roger marchait, selon son ordinaire, entre M. Mauger et sa fille, Jeanne lui dit en riant:

—Eh bien! monsieur mon mari, vous n'offrez pas votre bras à Mme de Laëre pour rentrer à la maison?

—[illegible]demoiselle, pardon!

—[illegible] madame!.... Oh! mais il faut [illegible]endre notre rôle.... sinon, vous [illegible] les soupçons, et alors! alors, [illegible] mon mari, on vous prendra!...

[illegible] rit de bon cœur de cette saillie.

IV

Le lendemain matin, une grande calèche, qui ne servait que les jours de noces ou de fêtes officielles s'arrêta devant la porte. Margot y chargea les paquets et les provisions et on la fit partir à vide avec l'ordre de s'arrêter au bureau de l'octroi où les voyageurs l'attendaient.

Le receveur avait voulu les accompagner avec sa fille jusqu'à cet endroit. Il leur donnait d'utiles recommandations pour l'expédition difficile qu'ils allaient entreprendre. Berthe chargeait sa cousine de ses commissions. De temps à autre Jeanne se retournait vers Roger et lui disait: "Mon mari." Roger répondait gravement: "Madame," et Jeanne ajoutait:

—Ce n'est pas cela. On nous prendrait pour de vieux époux qui se font la moue depuis quinze ans. Soyez donc plus aimable pour votre femme, M. de Laëre.

Berthe embrassa encore une fois Jeanne et son père; le receveur échangea une dernière poignée de main avec M. Mauger et son ami. Les chevaux se cabrèrent sous le fouet du cocher et la voiture roula sur les cailloux de la route. Tant qu'on put l'apercevoir, le receveur et sa fille ne cessèrent d'adresser des signes d'adieu aux voyageurs qui se penchaient à la portière et agitaient leurs mouchoirs en remuant la tête. Quand elle eut disparu dans un pli du terrain:

—Rentrons, Berthe, rentrons, dit le receveur, on ne la voit plus.

Et tout en prenant la main de sa fille, il se disait à lui-même: Pauvre Roger! après avoir échappé une première fois, il va peut-être se faire tuer dans quelque embuscade! C'est son devoir, mais quel dommage! Je crois qu'il ne déplait pas à la cousine. Ce serait un joli couple! Les voilà partis ensemble. Qui sait si je les reverrai tous les deux!

....

Cependant les trois voyageurs étaient parvenus à la douane française. Le poste était occupé par un détachement de landwher prussienne. Le factionnaire, en apercevant la voiture, fit signe au cocher de s'arrêter. Celui-ci n'avait pas envie de désobéir à cet ordre.

—Descendez, dit le soldat, en s'adressant aux voyageurs. Vous avez vos passirchein?

Les deux hommes échangèrent un rapide regard. Tous deux étaient également surpris d'entendre ce Prussien parler si correctement le français. L'accent seul laissait à désirer.

—Nos passirchein?

—Oui, vos passeports. Montrez-les au sergent.

Les trois voyageurs entrèrent dans le poste. Huit ou dix soldats étendus sur des matelas dormaient. Deux autres, tout équipés, se réchauffaient près d'un poële en fonte, qui était rouge comme braise. L'un de ces hommes venait de terminer sa faction; l'autre allait prendre la garde à son tour. Près de la fenêtre, un homme de trente à trente-cinq ans, les pieds sur les barreaux de sa chaise inclinée contre le mur, fumait une immense pipe de porcelaine et tenait un livre à la main. C'était le sergent. De temps à autre, il se penchait sur une grande carte étendue sur la table, en rajustant une paire de lunettes dorées qui glissait sur son nez droit. Cette carte, dressée par l'état-major allemand, représentait les environs de Paris. Sans doute, il espérait, lui aussi, prendre sa part de la victoire, et maudissait la discipline qui le retenait sur une frontière écartée et pauvre.

—Vous êtes Français! dit-il d'un ton bourru, lorsque nos amis entrèrent.

—Non, Belges, répondit Jeanne, nous allons en France, à Toulouse, puis en Espagne. Voici nos papiers.

—Belges! Ah! c'est-à-dire neutres, dit le sergent en éclatant de rire à cette plaisanterie de bon goût. Et monsieur est votre mari?

Jeanne ne comprit rien à cette hilarité et regarda Roger qui se mordait les lèvres pour ne pas éclater.

Cependant le sergent parcourait attentivement les trois passeports, en relevant les yeux sur les voyageurs comme pour vérifier si leur extérieur répondait au signalement indiqué.

Quand il eut terminé son examen, il apposa son visa sur les papiers et les remit à Jeanne, en lui disant:

—C'est bien! monsieur ferait un bon soldat dans l'armée française, qui a bien besoin de renforts; mais du moment qu'il est marié, vous pouvez passer.

Et aspirant une large bouffée de tabac, il lança par dessus ses lunettes un regard [illegible] à Jeanne, qui déjà lui tournait le dos. Quand ils remontèrent en voiture, Roger fronçait les sourcils et fermait les poings.

—Du calme, lui dit Jeanne.

—Et ce sont ces gens-là qui nous ont battus!

Après un mouvement de silence, la conversation reprit son cours. Roger regardait avec curiosité les accidents de cette route qu'il avait parcourue, évanoui, sur les épaules du vieux Chamerot. Ce ne fut qu'à La Chapelle qu'il commença de s'y reconnaitre.

L'aspect du village était sinistre: une longue trainée de ruines: quelques pignons isolés soutenant mal des restes de charpente calcinés par l'incendie; le clocher de l'église, percé à jour par les obus, seul debout dans cet amas de décombres.

Nos voyageurs avaient décidé de ne point traverser Sedan. Ils voulaient gagner Stenay par Douzy, comptant ensuite se diriger sur Verdun et Dijon pour traverser dans ces parages les lignes allemandes et prendre à Mâcon le chemin de Lyon.

La route était difficile. A Douzy, le cocher belge, refusa d'aller plus loin, si on ne laissait à ses chevaux un jour de repos.

M. Mauger se mit en quête à travers le bourg. Comme il s'informait dans une auberge des moyens de se procurer une voiture, un Saxon qui fumait au coin de la cheminée lui proposa, dans un langage mêlé de patois allemand et de français, une grande berline avec un cheval pour vingt francs. M. Mauger pensa que le vendeur lui offrait le fruit de quelque vol. Il vit en effet une voiture armoriée provenant du sac d'un château voisin. Le cheval ne répondait pas au luxe de l'équipage: c'était une bête osseuse et raide, laissée en route par quelque cavalier qui l'avait troquée contre une monture plus fringante. On n'avait pas à choisir. Telle qu'elle était, cette rosse, soutenue par un bras vigoureux et par un bon fouet, pouvait fournir encore une assez longue traite. Comme on manquait de cocher, il fut convenu que Roger et M. Mauger conduiraient tour à tour.

Jeanne se montrait aussi vive et aussi gaie que les circonstances le permettaient. Il lui plaisait de jouer le rôle de jeune femme, faisant son voyage de noces. Elle ne manquait pas une occasion d'interpeller "son petit mari"; et quand Roger, distrait, répondait cérémonieusement "mademoiselle."

—Fi! le vilain, disait-elle, avec une mine boudeuse, a-t-on jamais vu un mari appeler sa femme "mademoiselle."

Et elle s'enfonçait dans un coin de la voiture en s'enveloppant dans sa couverture de voyage. Mais bientôt elle reprenait:

—Si j'avais connu mon mari plus tôt, je n'aurais pas voulu qu'il fût militaire.

—Mais aujourd'hui, tout le monde l'est ou va l'être.

—Quand il s'agit de défendre son pays, que chacun fasse son devoir, je le comprends; mais en temps de paix, on n'a jamais son petit mari près de soi.... Il est à l'exercice, au tir, à la manœuvre, toujours dehors!.... Ah! non, mon petit mari, vous avez eu tort. Si vous aviez écouté votre femme, vous ne seriez pas militaire.

—Que serais-je alors? avocat?

—Non, pas avocat. Je ne voudrais pas d'un mari qui plaidât les procès en séparation. Mais ingénieur, industriel, que sais-je? receveur, comme mon oncle. Il doit y avoir des receveurs en France. Voilà un métier calme et tranquille. Son bureau ne l'occupe guère, et nous étions si heureux près de lui!

Ainsi devisaient-ils le long du chemin, pendant que le cheval éclopé de Douzy traînait comme il pouvait la voiture nobiliaire. L'hiver était froid et rude. Un vent glacial faisait grincer les fils télégraphiques sur lesquels circulaient les bulletins de victoire expédiés de Versailles à Berlin.

En approchant de Verdun, ils entendirent les canons qui bombardaient la place et durent faire un long détour qui les mena sur la route de Paris. Cette route était encombrée par les divisions du prince Frédéric-Charles qui, après la funeste capitulation du maréchal Bazaine, remontaient à marches forcées vers la Loire pour y écraser les armées renaissantes de la France.

Ils virent passer les uhlans, caracolant sur leurs grands chevaux maigres, la lance fixée au bras par une courroie de cuir et reposant sur l'étrier; les dragons de la garde royale et les cuirassiers blancs, dans une tenue aussi correcte que s'ils se rendaient à la parade; les batteries de sept et les canons de siège traînés par quatre et huit chevaux; les fantassins au pas lourd et traînant, le pantalon serré dans les bottes, le fusil sur l'épaule, la main sur le bassinet du fusil; les fourgons de munitions et de vivres; les états-majors superbes et étincelants. Les casques succédaient aux casques, les pointes se mêlaient aux pointes, si bien qu'on eût cru voir un champ hérissé d'aiguilles dorées. Ils entendirent les chants de défi et de triomphe, les lieds patriotiques répétés en Allemagne depuis soixante ans, les refrains de haine et de vengeance que tous ces soldats avaient appris à l'école et dont ils remplissaient les vallées françaises.

Abrités derrière la fenêtre d'une auberge, nos voyageurs, en soulevant le rideau, assistèrent pendant cinq heures à ce cruel défilé. Ils songeaient que les vainqueurs de Metz allaient rejoindre les vainqueurs de Sedan pour anéantir les derniers restes de notre puissance. "Nach Paris!" (à Paris) criaient ces forcenés, et ces clameurs rappelaient à Roger les cris, "A Berlin! à Berlin!" qu'il avait entendus sur les boulevards après la déclaration de guerre. Ah! nous étions bien punis de notre légèreté et de notre présomption. Six cent mille hommes foulaient notre sol; deux mille canons démolissaient nos forteresses; nos meilleurs régiments étaient détruits ou prisonniers. La France se débattait en vain sous l'étreinte d'une force irrésistible; elle était vaincue, vaincue sans espoir de retour!

Roger ne put soutenir longtemps ces pensées et ce spectacle. Il s'était retiré dans un coin de la chambre, auprès d'une table à demi-brisée, et là, sur un escabeau de paille, se cachant le visage dans ses mains, il pleura et sanglota comme un enfant.

Jeanne l'entendit, et quittant la fenêtre, elle s'approcha de lui.

—Pourquoi mon petit mari est-il si triste? N'a-t-il pas fait son devoir?

—Ah! que ne suis-je mort, plutôt que d'assister à la ruine de mon pays!

—Le pays ne sera pas toujours ainsi malheureux, et si vous étiez mort, votre petite femme ne vous aurait pas connu, ce qui aurait été bien fâcheux pour elle....

Jeanne avait dit ces dernières mots d'un ton si simple et si touchant, que Roger en fut frappé et y donna plus d'attention qu'il ne faisait d'ordinaire aux paroles de la jeune fille. Il leva la tête et vit Jeanne qui le regardait avec un sourire plein de douceur et de tristesse.

—Vous avez raison, dit-il, tout n'est pas perdu, tant qu'il reste en France des cœurs comme le vôtre. Partons! ces braillards doivent être passés. C'est sur le champ de bataille que je veux les revoir.

Ils remontèrent en voiture et reprirent leur route; mais soit que la fatigue les eût abattus, soit que la tristesse augmentât à chaque pas qu'ils faisaient à travers la France envahie, le voyage désormais fut silencieux et morne. Jeanne elle-même avait perdu son enjouement. Enfin on arriva à Dijon, dernier point occupé par l'ennemi du côté de Lyon. Encore un effort et on se trouverait dans les lignes françaises. Tout était rempli d'officiers et de soldats.

Après de longues et inutiles recherches, les trois Français se trouvèrent heureux d'accepter, dans un hôtel de second ordre, deux vilaines chambres qu'on leur loua très cher et pour un jour seulement. On les prévint qu'ils devraient descendre pour manger dans la salle commune; on ne servait pas dans les chambres. La grande table était retenue pour l'état-major d'un régiment bavarois. D'autres tables plus petites étaient disposées dans les embrasures des fenêtres pour les rares voyageurs ou les pensionnaires de l'hôtel. Pour éviter ce voisinage désagréable, nos amis auraient volontiers renoncé à leur repas; mais ils n'avaient rien pris depuis la veille, et comme la faim les tourmentait, ils durent se soumettre à la condition.

Quand la grosse cloche de la cour sonna le diner, ils se rendirent ensemble à la salle à manger où étaient déjà réunis la plupart des officiers allemands.

(La fin au prochain numéro.)

Bal de la Société Française de Bienfaisance.—La société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle donnera son grand bal annuel samedi, 27 janvier, dans la salle des Odd Fellows. Le prix du billet est fixé à deux dollars. On sait que les recettes sont destinées à accroître les ressources dont dispose la société et dont elle fait un si noble usage. Tous les membres de la colonie française de la Nlle-Orléans se feront donc un devoir de concourir à une bonne œuvre dont bénéficient tant de compatriotes pauvres, indigents ou malades.

Chemiserie Parisienne.—Quand on veut une véritable chemise parisienne, c'est chez Guébbé, 137, rue du Canal [bâtisse Touro] qu'il faut aller. Tout ce qui sort de ses vastes ateliers de confection est irréprochable. C'est qu'on y observe les règles les plus minutieuses de l'art du coupeur. La chemise, quand vous la mettez, ne fait pas un pli, les manches ont la longueur voulue, les dimensions sont correctes; on comprend aisément que chacune des pièces qui forment cet ensemble harmonieux a été taillée par d'habiles ciseaux. Malgré cela, les prix de la maison, déjà très modérés, viennent d'être réduits, comme on le verra par une annonce insérée aujourd'hui dans l'Abeille. Nous y appelons la très sérieuse attention de nos lecteurs qui ne sauraient faire d'étrennes plus utiles à leurs amis, qu'en leur envoyant une douzaine ou une demi-douzaine des chemises parisiennes de Guébbé.

Maison H. Damiens.—Qui ne connait, parmi nous, la Maison H. Damiens, la plus populaire peut être, de la Nouvelle Orléans, et à la veille des fêtes de Noël et du Jour de l'An, est, depuis de longues années, le rendez vous forcé des grands parents et des petits enfants!

M. H. Damiens vient d'ouvrir sa grande exposition de jouets d'enfants et d'articles de fantaisie qui attire chez lui, tous les ans, à pareille époque, une clientèle aussi nombreuse que choisie.

Rien d'intéressant comme sa collection de [illegible] en biscuit, en terre cuite, comme ses articles de baccarat, ses majoliques, ses barbotines, ses garnitures de toilettes, ses garnitures de fantaisie surtout.

Il n'y a pas à la Nouvelle-Orléans de collection pareille à la sienne, de jouets, de vélocipèdes, de voitures de poupées, de boites de luxe soit pour gants ou mouchoirs.

Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait énumérer la multitude d'étrennes et d'objets de fantaisie, charmante nouveauté qui va réjouir les plus délicats. On trouve chez M. Damiens un assortiment de bonbons fins et de chocolats à la crême et de fruits cristallisés arrivant directement des premières confiseries de Paris.

MM. Desforges, Montagnet & Cie.—Ces messieurs viennent de transférer leur bureau de l'intersection des rues Gravier et Carondelet au No 34 de cette dernière rue; transfert tout à leur avantage, disons-le, car ils sont restés dans le quartier des affaires où ils sont si bien connus, et ont pris possession d'un local excellent, où tout est neuf, tout est gracieux, pimpant. Nous saisirons cette occasion qui s'offre, de les recommander au patronage du public; ils s'en montreront dignes à tous égards. Mais, passant sous silence leurs titres à ce patronage, nous nous contenterons de dire qu'ils ont des chantiers dans toutes les parties de la ville, et qu'ils vendent leur charbon Pittsburg, au prix le plus réduit du marché, remplissant avec célérité toutes les commandes qui leur sont confiées, et livrant le charbon à domicile sans frais additionnels.

Habillements—C Lazard et Cie.—Cette ancienne et excellente maison vient de recevoir entr'autres envois, un assortiment de costumes d'enfants, d'une coupe très gracieuse, à laquelle on a donné le nom de "Desgremont Suit." C'est le vêtement que portait toujours le petit prodige souvent applaudi à la Nouvelle-Orléans. Rien de mieux pour un enfant. La maison Lazard et Cie offre aussi et aux prix les plus modiques, un stock considérable de vêtements confectionnés, taillés à la dernière mode, se distinguant par la grâce de la coupe et la belle qualité des étoffes. On ne pourrait obtenir rien de mieux même sur commande. Du reste MM. Lazard et Cie confectionnent eux et chez eux, et à cet effet ils emploient des ouvriers de premier ordre. Grand choix de draps et casimirs. On trouvera là aussi des chapeaux et des casquettes du dernier genre.

Vêtements confectionnés, articles de toilette.—La réclame, de nos jours, est chose fréquente, écœurante même, tant et si bien, que rarement le lecteur s'y arrête. Mais cette indifférence du lecteur n'est pas sans motif, avouons-le car nous voyons tous les jours publier sous les titres les plus fallacieux, des avis que le plus pauvre des puffeurs refuserait à signer. Point cela ici. La maison dont il s'agit est trop importante, trop favorablement connue, maison Michel Lion, pour recourir à pareil expédient; dans le commerce comme dans la société: noblesse oblige; et si cette maison promet une vente exceptionnelle, ainsi qu'on en lira l'annonce plus loin, il faut que les marchandises soient en magasin, et telles qu'elle les représente. Nous voudrions énumérer ici quelques articles de cette vente bien qualifiée d'exceptionnelle et qui, nous laissons-nous dire, fait accourir la foule; mais à quoi bon, puisque dans l'avis plus haut mentionné, en regard des marchandises se trouvent leurs prix. Nous le disons, la maison Michel Lion prend rang parmi les plus importantes en son genre; et nous ne saurions trop engager ceux qui nous lisent à mettre à profit cette occasion de faire des achats à vils prix.

"L'ours est une bête," dit un vieil ouvrage publié à Londres il y a environ trois siècles, "dont la chair est bonne à manger; sa graisse est bonne aussi, et, mélangée de laudanum, constitue un onguent qui fait repousser les cheveux sur la tête des chauves." Nous connaissons bien des chauves qui seraient heureux de voir "repousser leurs cheveux", mais nous ne les engagerions pas à essayer de la graisse d'ours avec addition de laudanum. Nous n'hésitons pas cependant à leur recommander le *Hair Vigor* du Dr J. C. Ayer & Co, qui non seulement dans bien des cas, fait croître les cheveux sur les crânes chauves, mais nettoie la peau de la tête et rend aux cheveux leur couleur et leur vitalité primitives tout en leur donnant le lustre et la souplesse de la jeunesse. Il y a trop de preuves de l'efficacité de cette composition pour que le doute soit permis. Il a fallu des années d'étude et des expériences multipliées pour arriver à combiner les ingrédients qui font de "l'Ayer's Hair Vigor" ce qu'il est aujourd'hui.—*The Interior, Chicago, Ill.*

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans.

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Algier Am. 1305 Perry pour New York Alger, M La & T RR & SS Co
Author Ang. 885 Jackson pour Liverpool 10 2e dist, Lucas E Moore &co
Architect Ang. 1236 Jones pour Liverpool Pic Tier, Lucas E Moore &co
Ashbrooke Ang. 254 Tyylor pour Brême 42 4e dist, Forstall Clayton &co
Aviona Ang. 1279 Sangster pour Liverpool rue Washington, DeWolf & Hammond
Alma Craig Ang. 1872 Bayers pour Brême 45 4e dist, Forstall Clayton &co
Bretwalda Ang. 1913 Carpenter pour Liverpool 35 1er dist, A B French &co
City of Norfolk Am, 593 Frahm pour—— Alger, M La & T RR & SS Co
Colombo Ang. 1231 Garson pour Liverpool, 27 3e dist, A B French &co
City of Canterbury Ang 2100 Marr pour Liverpool, 47 4e dist, A K Miller &co
City of Dallas Hoad, 479 Leitch pour Belise 14 1er dist Macheca Bros
Cadiz Esp. 1 84 Larrinaga pour Liverpool 27 1er dist, Avendano Bros
City of Mexico Am, 600 McIntosh pour les ports du Mexique 9 2e dist, E A Yorke
E B Ward Jr Am, 191 Pizzatti pour Belise Hon Alger, S Oteri & Bro
Excelsior Am. 2407 Hawthorn pour New York Alger, M La & T RR & SS Co
Gussie Am. 998 Hill pour——Alger, M La & T RR & SS Co
Glenrath Ang 1109 Taylor pour Liverpool Gretna, A B French &co
Hankow Ang. 2332 Robertson pour Liverpool 3d 1er dist, Forstall Clayton &co
Lizzie Henderson Am, 281 Galt pour les ports de la Floride, 15 1er dist, R B Post & co.
Marco Aurelia Ang. 411 Morgan pour—— Alger, E Pilsbury Sons
Milanese Ang 1635 Trinick pour Liverpool 47 4e dist, A K Miller &co
Nantes Fr. 2679 Coup pour Liverpool 42 4e dist, Forstall Clayton &co
Regulus Ang. 914 Prout pour Brême 46 4e dist A K Miller &co
Rochester Ang, 2066 Graham pour le Havre 47 4e dist, DeWolf & Hammond
Strathairly Ang 1236 Brotherton pour le Continent 44 4e dist, Engster &co
W G Hewes Am, 675 Brown pour—— Alger, C A Whitney &co

NAVIRES

Asiana Ang 1193 William pour Liverpool 3e rue. A K Miller &co
City of Boston Am, 1063 Harper pour—— Gretna, Lucas E Moore &co
Excelsior Ang. 1618 Joslyn pour Brême 4e rue, Hall & Vaughan
Gustave Adolf Rus, 1193 Dahlberg pour la Russie, 2e rue, Hall & Vaughan
King Cerdic Ang. 1297 Whitney pour Liverpool 4e rue Hall & Vaughan
Lydia Sysfield Am, 1201 Miller pour le Havre 3e rue, Lucas E Moore &co
Lizzie Moses Am, 1124 Sheer pour la Russie 20 1er dist, L Ranger &co
McDougall Ang. 1191 Davis pour Reval 3e rue, L Ranger &co
Melmerby Ang 1435 Gross pour——2e rue, Hall & Vaughan
Theo Lord Am. 1288 Hall pour le Havre 31 1er dist, Lucas E Moore &co
Wm Tapscott Am, 1593 Ray pour Liverpool 35 1er dist, Lucas E Moore &co

BARQUES.

Agostino C Aut, 839 Premuda pour—— 31 3e dist, S A Cosulich
Arabia Ang. 957 Robinson pour la Russie 4e rue DeWolf & Hammond
Aberdeen Am, 306 Conk pour Minatitlan 17 2e dist, Jos Kelly
Bellona Ang. 1123 Warren pour Reval 1re rue A K Miller &co
Chasseur Nor, 352 Johannesen pour—— Alger, S A Cosulich
Cedar Croft Ang. 1099 Winchester pour Brême 3e rue, Hall & Vaughan
Eliza S Mulligan Ang 885 Tucker pour le Havre 32 1er dist Hall & Vaughan
Eos Nor, 390 Andersen pour Trieste 33 3e dist, S A Cosulich
F E Richards Am, 644 Thorndike pour Providence 32 1er dist, Norton & Bell
Familia Esp, 371 Garay pour Santander 7e rue, Avendano Bros
Havdyst Nor. 603 Anderson pour la Russie 1re rue, S A Cosulich
Jona Aut, 548 Ivancich pour Trieste 33 3e dist, A K Miller &co
Kragero Nor. 532 Halvoursen pour Brême 17 3e dist, Ruddendorff &co
Lincoln Aut, 793 Gerolimich pour le Havre 24 3e dist, S A Cosulich
Léonold et Marie Fr. 470 Lescolle pour—— 32 1er dist, Baccetti & Xiques
Letizia Ital, 437 Cuomo pour Gênes 35 3e dist, A K Miller &co
[illegible] Aut, 620 Gerolimich pour Barcelone 30 3e dist, S A Cosulich
Perola Ang, 1705 Kennedy pour Liverpool 26 3e dist, Forstall Clayton &co
Roma Aut, 922 Gerolimich pour le Havre 29 3e dist, S A Cosulich
Simpson Ital 322 Garguilo pour Santander 35 3e dist, A K Miller &co
St Julien Ang. 1049 Fritz pour le Havre 30 3e dist, Hall & Vaughan
Vincenzo Perrotta Ital 689 Corrajo pour Gênes 18 3e dist, A K Miller &co
Viggo Nor 384 Michalsen pour la Russie 36 3e dist, A K Miller &co

GOELETTES.

Etta E Sylvester Am. 65 Adams pour Ruatan 13 1er dist, D Cabile & Bro
John H Gould Am, 85 Genereux pour—— Pic Tier, Chalard & Hoffman
John H Kranz Am, 631 Fitcher pour Boston 8e rue, Norton & Bell
M L Wood Am, 537 Spalding pour Providence 6e rue, Norton & Bell
Morris W Child Am, 497 Torrey pour—— 16 3e dist, Woodward & Wight
Mattie W Atwood Am, 920 Newcomb pour Boston 13 1er dist, Hope, Keen &co

R B Loebe Am. 66 Messina pour——Pic Tier, G Grande
Susan Scranton Am, 102 Schriever pour—— So dist, Hy Ott
Vernal Am, 143 Huntermann pour—— 14 1er dist, J P Macheca & Bro
Yosemite Am, 121 Russell pour——Alger, Woodward & Wight

LISTE DE NAVIRES Partant pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Lone Star, Quick.......parti 10 janv
Steamship Knickerbocker, Kemble...parti 6 janv
Steamship Excelsior, Hawthorn......parti 6 janv
Steamship Dupuy de Lome, Philipot, dans le port 22 déc
Goelette Adele Thackara, Kinney.....partie 23 déc
Goelette Chas Morford, Barbridge, en chargement 19 déc
Barque Albert, ——, en chargement 22 déc

PHILADELPHIE.

Goelette Saw Johnson, McDonald, expédiée 2 janv
Goelette Mattie W Atwood, Newcomb, partie 19 déc

BOSTON.

Goelette Wm H Fredson, Phinney, expédiée 30 déc

LIVERPOOL

Barque Albuera, Gilmore, ...partie 12 déc
Steamship Carmona, Halcrow.......parti 5 jan
Steamship Celtic Monarch, Wilson..parti 15 déc
Steamship Dryburg Abbey, Hartey, en chargement 12 déc
Barque Leamington, Aspel.......partie 2 nov
Steamship Explorer, Black.........parti 1 déc
Steamship Emiliano, Urrutia......parti 16 déc
Steamship Gracia, Alegria........parti 16 déc
Navire Lillie Soullard, Hibbert......parti 30 nov
Barque Orion, Stange, ...partie 18 nov

HULL.

Navire Riverside, Mitchel, ...parti 30 nov

BLAYE.

Barque William, Harding. ....partie 15 déc

SUNDERLAND.

Steamship Good Hope, Atkins,......parti 23 déc

HELSINGFOR

Navire Saturnus, Johansen..........parti 26 nov

GENES.

Barque Louisiana, Podesta........partie 20 déc
Barque Constante, Marateria.......partie 6 déc
Barque Nuevo Mundo, Mareca.......partie 1 nov

HAVRE.

Steamship Paris, Artur. ....parti 25 déc

MARSEILLE.

Barque Rosalia, Langobardo.........partie 9 déc

BORDEAUX.

Navire William Journeay...........parti 11 déc

BARCELONE

Brick Mareson, Angelo.............partie 3 déc
Barque Jupiter, Hageman, Gilmore, parti 14 déc

ANVERS

Navire John Murphy, Cosman,......parti 6 déc
Navire Nettie Murphy, ——........parti 16 oct

SICILE.

Steamship Drachenfels, Tarao.......parti 15 déc

PALERME.

Steamship Palm Branch, Raison......parti 21 déc
Steamship James Watt, Charles......parti 17 déc

LISBONNE.

Barque Lino, Ivancich ....partie 21 déc
Barque Ferreri, Russo, ...partie 20 déc
Barque Vittoria M, Martino..........partie 22 déc
Brick Mariadna IV, Carvalho, ...partie 22 déc

MALAGA.

Navire Caledonia, Potter,..........parti 20 déc

FIUME.

Barque Theresa, Hashacken..........partie 7 nov

RIO DE JANEIRO.

Navire Joaquin Serva, Rosis, dans le port 7 déc
Barque Mod. Falek.............dans le port 7 déc
Barque Tabor, Benvenuto,..........expédiée 5 déc
Barque Carmel, Gjeruldsen,........parti 28 nov
Barque Concordia, Smith, en chargement 29 déc

KINGSTON, JE

Steamship S J Oteri, Pinault.........parti 9 janv

MATANZAS

Barque Stella Simone, Celtis,........partie 4 jan

HAVANE.

Barque Tarita Ari........................expédiée 29 déc
Barque Etta Stewart, McLeod, dans le port 8 janv

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, Nlle-Orléans, 30 décembre 1882—Avis est ici donné, conformément aux dispositions de l'acte 78 de la session de l'Assemblée générale de 1882, qu'un assessment de cent cinquante piastres a été, ce jour, imposé par le Président et les Directeurs sur chacune des actions du capital de cette compagnie, y compris le versement de quarante dollars par action, imposé le 13 juillet 1880. Ces versements d'assessment au moyen d'acquitter la dette des actionnaires, de payer ledit assessment de cent cinquante piastres sur chaque action [illegible] et soixante-dix-huit sous et demi par action pourront se payer en bons de l'Etat, émis en vertu de l'acte de conversion de 1874, et cinquante huit piastres et vingt un sous et demi par action se paieront en argent au bureau de l'Association, No 66 rue Toulouse.

JOHN CALHOUN, caissier.

5 janv—5 11 18 25—fév 1 8

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle Orléans, 4 janvier 1883.—L'élection annuelle des directeurs de cette banque aura lieu au local de la banque LUNDI, 5 février 1883, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

5 jan—1mD MeV

Avis spécial.—Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1882.—L'élection annuelle de neuf Directeurs pour l'année à venir, aura lieu au bureau de cette compagnie, coin Villeré et Toulouse, LUNDI, 1er janvier 1883, de onze heures du matin à deux de l'après-midi.

H. HUARD, Secrétaire.

28déc—4,9,14

St-Charles Hotel Company.—Nouvelle Orléans, 7 janvier 1883.—L'élection annuelle pour cinq directeurs de cette compagnie, aura lieu dans le Salon P de l'Hôtel St Charles, LUNDI, 15 courant de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

CHAS. KILSHAW, Secrétaire.

7 janv—1 sem

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 30 décembre 1882.—A une assemblée du Conseil de Direction qui a eu lieu le 29 courant, un dividende de Quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

31déc—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Département de la Banque.—Nlle-Orléans, 21 décembre 1882. AVIS.—Ainsi que l'exige la loi No 26, approuvée le 23 juin 1882, avis est par le présent donné qu'une réunion des actionnaires de cette Banque aura lieu, LUNDI, 22 janvier 1883, pour délibérer et se prononcer sur l'augmentation du capital de la dite banque, conformément à la proposition contenue dans la circulaire qui leur a été adressée le 12 du courant. Comme la loi déclare que la majorité en valeur des actionnaires actuels doive être représentée à la réunion, avant qu'aucune décision ne soit prise, ces derniers sont invités à s'y rendre ou à s'y faire représenter par procuration, au jour susdit, à midi, afin de voter sur l'augmentation projetée du capital.

JAS J. TARLETON, Caissier.

22 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, — Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1882.—A une assemblée régulière du bureau de Direction de cette compagnie, tenue le 19 décembre 1882, un dividende de TROIS PIASTRES par action, payable le LUNDI, 15 janvier 1883, a été déclaré sur les bénéfices des six derniers mois.

V. VALLOIS, Secrétaire.

21 déc—au 15 janv

Banque Nationale d'Etat.—Nlle-Orléans, 16 décembre 1882.—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette banque qui devront servir pendant l'année suivante aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue du Camp, MARDI, 16 janvier 1883, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

T. R. ROACH, Caissier.

17 déc—au 16 janv

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Angerson, Mme Vve	Groizan, Dme Vve
Arét, Vincent	Gouffé, Victor-Roland
Augustin, Justin Marie	Gistron, Rapas François
[illegible], Cécile Bertille	Haas, Charles
Bernard, Les époux	[illegible], Camille
Bobino, Auguste Charles M	Lapierre, Jean-Henri
Boudes, Jean Baptiste M	Letessier, Emile
Boutin, Jacques M	Lamourane, Jean
Caubère ou Cambert, François M	Lacoste, Jules
Cardeilhac, Ste Clément M	Lacour, Jean
David, Paulin	Ollier, Jacques
Dufles, Eugène	Mathie, Jean
Deron, Luc	Merrejas, Guillaume
Dérie, Isidore	Marcelin, Jules-Marius
Duran	Pugeat, Antoine
Dupont, Pierre Benjamin M	Poggy, Louis
Desbazeille, Jn Armand	Richard, Marie, Vve Félix
Estradé, Jn Marie	Rives, Xavier
François, Alexandre	Rotgé
Favier, Antoine	Rousseaud, Hippte Jean
[illegible], Lasse	Royer, Arthur
[illegible], Pierre-Gabriel	Rouge, Jean dit Gadet
Fagaret, Félix, Martial	Sarrat, Dme Vve
Forstall, sons	Toujan, Timothée
	Van-Eys, Antoine
	Zurbach, Abel

Le Consul Général de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
La Nlle-Orléans, le 2 janvier 1883.

Nous avons fait de nombreuses annonces à la Nlle-Orléans du CHARBON que nous fournissons, et certainement, nous n'avons rien avancé que nous ne puissions prouver. Nous n'avons rien dit qui ne soit rigoureusement vrai. Nous affirmons que notre charbon d'Hélène et de Montevallo comme charbon de cheminée est bien supérieur sous tous rapports à celui de Pittsburg; il n'a pas d'odeur, il n'éclate pas, il brûle jusqu'à ce qu'il soit réduit en cendres; il dure plus longtemps et donne plus de chaleur que le Pittsburg, si l'on ne tisonne pas trop souvent.

Si vous n'avez pas encore fait usage de ce charbon essayez-en, et s'il ne répond pas à ce que nous prétendons, renvoyez-le à notre bureau, et nous vous rendrons votre argent. On ne peut faire une proposition plus avantageuse, essayez-en.

A. C. DANNER & CIE,
54 rue Carondelet,
Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, coin des rues Victoire et Champs-Elysées.
déc—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Rapport Annuel 1882.

Messieurs les Sociétaires,

Le Conseil d'Administration arrivé au terme de la mission que vous lui avez confiée, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de finir (26 novembre 1882)

Rapport du Comité de Finances.

Le Comité constate que toutes les dettes de la Société sont éteintes, à l'exception de 48 actions de $10 00 chacune, qui depuis nombre d'années n'ont pas encore été réclamées.

—Rapport du Trésorier—

1881 nov 28—Balance en caisse		$ 2,178 53
Reçu depuis pour quotités		12,592 00
Pour 120 admissions payantes		600 00
Pour loyers		297 00
Legs de feu Smidth		500 00
Produit du Bal		612 75
De divers		128 30
Total général des recettes		$16,509 58
Dépenses à déduire:		
Funérailles	$ 690 50	
Eclairage, chauffage, etc.	178 10	
Annonces, frais de bureau, etc	197 42	
462 bons de secours	2,304 00	
Médicaments	2,101 48	
Fournitures à l'asile	326 02	
Gardien	2,217 00	
Médecins	1 412 50	
Collecteur	1,078 01	
Secrétaire	240 00	
Réparations: Asiles et maisons	412 35	
Billets hypothécaires	3,901 94	
Taxes, assurances	391 42	
Total général des dépenses		$16,451 75
Balance en caisse ce jour		$ 2,057 83

Caisse de Bienfaisance.

1881 nov 28—Balance en caisse	$ 1,422 41
A déduire: dépenses	640 75
Balance en caisse ce jour	$ 781 66

Rapport du Comité d'Admission.

L 27 novembre 1881, la Société se composait de		1306 membres
Admis depuis cette époque		180
Total		1486 m
Sur lesquels il faut déduire:		
Démissionnaires	8	
Décédés à domicile	18	
à l'Asile	8	
Rayés	57—91	
Effectif actuel		1395 m
Classés ainsi qu'il suit:		
Pensionnaires à l'asile	7	
Exempts de quotités	14	
Membres honoraires	18	
Veuves de sociétaires	95	
Fils de do	111	
Membres actifs	1150	
Total égal		1395 m.

Plus, 7 orphelins de père et mère.

L'année dernière nos prédécesseurs annonçaient une augmentation de 110 membres sur l'effectif précédent; cette année nous ajoutons à l'effectif les noms de 89 membres.

Rapport du Comité de Secours.

Les Veuves, les Orphelins et les Sociétaires dans le besoin, ont appelé particulièrement l'attention de ce Comité. Aucun secours n'a été refusé, quand dans l'opinion du comité il était nécessaire de venir en aide. Aussi a-t-il distribué 462 bons de secours, qui, tous ont été donnés en monnaie courante des Etats-Unis, et se sont élevés à la somme de $2,304 00.

7 56 demandes d'ordres pour funérailles ont été délivrées par le Comité, ainsi réparties:

Sociétaires	26
Enfants	28
Epouses	2
Total	56

Si nous comparons les secours que nous avons donnés cette année à ceux de l'année dernière, nous trouvons pour cette année 76 bons de plus qui forment la somme de $361 00.

Nous avons 7 sociétaires, hommes et femmes, incapables de pourvoir à leurs besoins, qui sont entretenus à l'Asile, aux frais de la Société, sous le nom de pensionnaires.

Nous avons également 14 membres, qui sont exempts du paiement de la quotité mensuelle et qui peuvent recevoir tous les secours de la Société. Plus, 7 orphelins de père et mère.

Service Médical.

Depuis 16 ans, le Dr J. Touatre, Chevalier de la Légion d'Honneur, dirige l'Asile avec un zèle et un dévouement incomparables, et grâce aux soins qu'il donne à nos malades, nous n'avons à déplorer que la perte de 8 de nos membres sur 110 malades qui ont été soignés à l'Asile et qui y ont séjourné 3122 journées. Sur cette perte de 8, 7 sont morts de maladies chroniques anciennes, sans ressource.

Le service médical à domicile fait par le Dr F. de Rosildes constate que 659 malades ont reçu ses soins

Celui du Dr E. J. Mioton constate également que 1215 malades ont été soignés par lui.

Enfin celui du Dr S. G. Renshaw, pour le service des Abattoirs, constate de même qu'il a traité 159 malades.

L'Asile a délivré 345 ordonnances des docteurs chargés de notre service médical.

Si nous récapitulons les services que nous avons rendus par l'entremise de notre service médical, nous trouvons que 2143 malades ont été soignés aux frais de la Société.

EXERCICE 1882-83.

Conseil d'Administration.

Le service administratif pour le présent exercice est composé ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection faite le 26 novembre 1882

Président: M Ant. Carrière, 3 1/2 rue Carondelet.
Vice-Président: J. Leblanc, coin St Philippe et Decatur.
Trésorier: A. Castel, coin Royale et St Pierre

Comité de Finances.

MM. J. Larrieu, 213 rue Orléans,
.. F. Toujan, coin St Pierre et Dauphine.

Comité d'Admission.

MM. P. Casanbielh, coin Douane et Bourbon,
.. J. C. Bernard, 307 rue Prieur.

Comité de Secours.

MM. G. Tujague. 211 rue Decatur,
.. A. Mailhes. 254 rue Poydras,
.. S. Pédélabore, coin Clouet et Moralès,
.. B. Matharan 419 rue Dryades,
.. H. Mistier, coin Palmyre et Derbigny.

Le Conseil informe MM. les Sociétaires qu'il a fait les nominations suivantes:

Secrétaire: L. Simon, 258 rue du Maine.
Collecteur: P. Mengelle 253 rue Villeré.
Gardien de l'Asile: F. Doste
Médecin de l'Asile: Dr J. Touatre, 163 rue des Ursulines.
Médecin pour la partie supérieure de la ville: Dr F. de Rosildes, coin Remparts et Canal.
Médecin pour la partie inférieure: Dr E. J. Mioton, 148 rue Hôpital.
Médecin pour le service des Abattoirs: Dr S. G. Renshaw.

Les Pharmaciens restent les mêmes.

Par ordre du Président,

L. SIMON, Secrétaire. ANT. CARRIÈRE. 24446—71

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849. —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président.
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy,	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conner,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Halle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U Marinoni,	Harry L. Fisch,
Lucien Deléry,	A. K. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. O. Conlon,	Wm Garig,
W. A. Phelps.	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman,	G. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

14—juillan vàe

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commons street" partent également du pied de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carondelet, et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

ASSURANCES.

Vingt-Cinquième Tableau annuel de la Compagnie d'Assurance "HOPE," DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau, No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

H. PEYCHAUD, Président.
JOS. H. MARKS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Montant des primes dans l'année expirée le 31 décembre 1882, y compris le compte des primes non acquises de 1881		$ 84,716 65
Montant au crédit du compte de Profits et Pertes	$ 7,926 12	
Montant en suspens	2,317 52	10,243 64
		$94,960 29
Sur les risques d'incendie	$ 66,805 22	
Sur les risques de marine	4,496 16	
Sur les risques de rivières	13,415 27	
	$84,716 65	
En moins—		
Pertes sur les risques d'incendie	$ 13,122 81	
Pertes sur les risques de marine	932 76	
Pertes sur les risques de rivières	2,099 06	
	$16,154 63	
Licences de ville et d'Etat et taxes sur capital et propriétés foncières	2,813 72	
Réassurances	4,912 76	
Réfection	10,553 19	
Primes remboursées	2,570 81	
Bureau des Assureurs et dépenses générales. Intérêts en moins	6,301 65	$44,306 78
		$50,653 51
Réserve pour risques non terminés au 31 décembre 1882		$ 23,932 96
Réserve pour pertes non réglées		12,022 41
Montant en suspens		2,317 52
Dividende au taux de 10 0/0 par an à partir d'avril 1882		12,376 22
		$50,653 51

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis sur hypothèque	$ 35,279 30	
Prêts garantis sur nantissement	9,020 21	
Effets à courte échéance	3,782 46	48,181 97
Divers bons et actions		4 196 88
Biens fonciers		14,217 12
Primes en voie de perception		11,991 47
Billets pour actions		79,215 00
Montant déposé dans la banque Nationale de l'Union	$ 4,828 31	
Montant déposé dans la banque des Citoyens	61,450 33	
Montant déposé dans la banque du Canal	1,407 26	
En caisse	170 15	147,451 06
		$300,653 51

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

LOUIS BARNETT, Secrétaire. HY. PEYCHAUD, Président.

Approuvé et signé pardevant moi, ce 11 janvier 1883.

M. T. DUCROS, notaire. No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 10 janvier 1883 il a été unanimement résolu qu'un dividende comptant au taux de 10 0/0 par an, à partir d'avril 1882 provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1882, soit déclaré et payable sur demande aux actionnaires, ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

13 jan—1m

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Pour l'année expirant le 31 décembre 1881.

Primes sur les incendies	$285,630 68	
Primes maritimes	73,924 07	
Primes de rivières	32,776 02	$392,330 77
Plus, primes acquises de l'année dernière		102,601 26
		$494,932 03
A déduire—		
Primes non acquises	$87,983 10	
Primes remboursées	22,213 78	
Réassurances	22,012 35	132,209 23
Primes nettes acquises		$362,712 80
A ajouter—		
Intérêt, loyer et sauvetage	$36,465 98	
Profits accumulés	114,369 89	150,835 87
		$513,548 67
A déduire pertes réglées—Feu...$119,457 82, Marine 33,048 15, Rivière 31,169 95		$183,675 92
Réduction, commissions d'agences, taxes, salaires, Board of Underwriters, dépenses générales	124,299 37	
Dividende semestriel de juillet 1881	25,000 00	
Dividende semestriel de décembre 1881	25,000 00	357,975 29
		$155,573 38
A déduire—		
Réclamations réglées et dues	$11,625 83	
Réclamations non réglées	21,300 00	
Réclamations douteuses	7,500 00	
Réclamations non acceptées	5,000 00	45,325 83
Surplus net		$110,247 55

La Compagnie possède l'actif suivant:

Argent dans ses banques	$43,197 61
Bons des E. U., 4 p. cent	234,000 00
Propriétés foncières à la Nlle-Orléans	79,440 00
Billets de 1ère hypothèque	101,390 00
Billets sur nantissement	13,850 00
Prêts sur demande	94,500 00
Billets à ordre en règlement de primes	17,103 42
Bons des Waterworks de la Nlle-Orléans	28,250 00
Bons du New-Orleans City Railroad	29,625 00
Bons de la Levee Steam Cotton Press	28,000 00
Bons du New-Orleans and Pacific Railroad	1,360 00
Bons de la Manufacture de Glace de la Louisiane	11,500 00
Bons du Bataillon d'Artillerie Washington	500 00
Actions du City Railroad	1,732 50
Actions de la State National Bank	842 50
Actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00
Actions de l'Importers' bonded Awarehouse	875 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Compte en suspens	443 76
Primes en cours de collection	54,736 83
Dû par des agents et en cours de transmission	27,315 64
	$774,712 28

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour réassurances	87,983 10
Dividendes non réclamés	4,394 77
Dû par d'autres compagnies pour réassurances	1,761 08
Dividende pour décembre 1881	25 000 00
Réclamations comme ci-dessus	45,325 83
Surplus en réserve	110 247 55
	$774,712 28

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1882.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avec qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER, ANT. CARRIERE, W. A. BELL, E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 12 janvier 1882, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1882.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGE,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE,	A. SCHREIBER,
AMAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMID,
A. FATJO,	JULES TUYES.

RAASSUNCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-huitième état annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1882, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$261,970 24
Risques maritimes		27,993 33
Risques de rivières		18,567 02
Total des primes		$308,530 59
Moins primes non acquises		76,547 00
Primes nettes, 31 mai 1882		$231,983 59
Pertes payées		
Sur risques de feu	$63,202 09	
Sur risques maritimes	7,711 06	
Sur risques de rivières	7,893 66	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	13,126 78	
Réassurances et primes remboursées	19,103 16	
		$111,036 10
		$120,947 5
Moins jugements payés sur toutes réclamations		19,436 76
Profit		$101,510 76
Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriété foncière		$252,676 17
1443 actions de la compagnie des Waterworks de la N-Orléans, 47		67,734 00
Actions de banques, chemins de fer et autres actions		66,285 67
Billets garantis par hypothèque et nantissement		151,761 27
Billets à recevoir		64,170 58
Primes en voie de collection		32,652 07
Actions d'assurance		1,950 00
Actions du Vallette Dry Dock Co		10,400 0
Actions du Levee Ste Cotton Press		1,680 00
Jugement sur billets hypothécaires		4,335 00
Argent en caisse		51,542 54
		$705,187

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et conforme des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi ce 12me jour de juin 1882.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenu le 12me jour de juin 1882, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1882, payable le troisième LUNDI du mois de juillet.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	CHAS. LAFFITTE,
JOHN GEDDES,	D. A. CHAFFRAIX,
W. TAYLOR.	

ANNUAL STATEMENT OF THE New Orleans Insurance Co.,

for the year ending 31st of December, 1881.

Fire premiums	$285,630 68	
Marine premiums	73,924 07	
River premiums	32,776 02	$392,330 77
Add premiums earned from last year		102,601 26
		$494,932 03
Deduct—		
Premiums unearned	$87,983 10	
Return premiums	22,213 78	
Re-insurance	22,012 35	132,209 23
Net earned premiums		$362,712 80
Add—		
Interest, rents and salvages	$36,465 98	
Amount to credit of profit and loss	114,369 89	150,835 87
		$513,548 67
Deduct losses paid—Fire...$119,457 82, Marine 33,048 15, River...31,169 95		$183,675 92
Rebate, agency, commissions, taxes, salaries, Board of Underwriters, general expenses	124,299 37	
Semi-annual dividend of July, 1881	25,000 00	
Semi-annual dividend of December, 1881	25,000 00	357,975 29
		$155,573 38
Deduct—		
Claims adjusted and due	$11,625 83	
Claims not adjusted	21,300 00	
Claims doubtful	7,500 00	
Claims resisted	5,000 00	45,325 83
Net surplus		$110,247 55

The Company has the following assets:

Cash in banks	$43,197 61
United States 4 per cent. bonds	234,000 00
City real estate	79,440 00
First mortgage notes	101,390 00
Pledge notes	13,850 00
Loan on call	94,500 00
Bills receivable in settlement of premiums	17,103 42
New Orleans Water Works bonds	28,250 00
New Orleans City Railroad bonds	29,625 00
Levee Steam Cotton Press bonds	28,000 00
New Orleans and Pacific Railroad bonds	1,360 00
Louisiana Ice Manufacturing Company bonds	11,500 00
Battalion Washington Artillery bonds	500 00
City Railroad stock	1,732 50
State National Bank stock	842 50
Valette Dry Dock Company stock	3,000 00
Importers' bonded warehouse stock	875 00
New Louisiana Jockey Club stock	750 00
Suspense account	443 76
Premiums in course of collection	54,736 83
Due by agents and course of transmission	27,315 64
	$774,712 28

LIABILITIES.

Capital stock	$500 000 00
Reinsurance reserve	87,983 10
Dividends unclaimed	4,394 77
Due other companies for reinsurance	1,761 08
Dividend for December, 1881	25,000 00
Claims as above	45,325 83
Surplus reserve	110,247 55
	$774,712 28

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

(Signed) J. TUYES, President.
(Signed) J. W. HINCKS, Sec'y.

Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1882.

(Signed) JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to appraise the assets of said company, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, true and correct.

(Signed) A. SCHREIBER, ANT. CARRIERE, W. A. BELL, E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of January, 1882, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of Five per cent. on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, Jan. 12, 1882.

(Signed) J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS:

Jules Aldige,	E. Gally,
Theo. Brierre,	Chas. Lafitte,
W. A. Bell,	Pierre Poutz,
Ant. Carriere,	Ad. Schreiber,
C. T. Dugazon,	Chas. E. Schmid,
D. Fatjo,	Jules Tuyes.

ASSURANCES

Banque Nationale d'Etat De la Nouvelle-Orléans.

Etat de situation semestriel Au 30 décembre 1882.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,127,544 49
Bons des Etats-Unis		275,000 00
Autres bons et actions		262,249 58
Effets immobiliers		33,912 29
Autres valeurs—comptant		1,018 10
Cinq pour cent fonds de rachat		16,875 00
Prêts sur demande	$ 576,253 32	
Echange	555,402 1	
Espèces	611,545 5	
Chèques sur d'autres banques	290,467 07	$2,033,668 12
		$4,000,264 59

PASSIF.

Capital		$ 425,000 00
Surplus		250,000 00
Circulation		337,500 00
Dividends non payé		12,665 95
Profits indivis		61,749 79
Dépots de banques et de banquiers		231,228 79
Dépôts individuels		
Bureau principal	$1,658 418 87	
Succursale	1,023,701 15	$2,682 120 05
		$4,000,264 59

SAM. H. KENNEDY, Président.
PIERRE LANAUX, Vice-Président.
T. R. ROACH, Caissier.
31 déc—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp, Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER..........Président
H. GALLY..........Vice-Président
SCOTT McGEHEE..........Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropshire,
M. Schwabacher,	J. A. Dubuisson,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villeré,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar,
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David	I. Hernsheim,
D. A. S. Vaught,	B. Baltran,
L. Lecomagne,	Henry Lehmann,

Thos. J. Woodward

Cette Compagnie émet en ce moment des polices pour risques d'incendie, de rivière et de mer aux taux courants les plus réduits.

L'attention toute spéciale des assurés est respectueusement appelée sur la section de la charte qui établit que, à l'expiration de chaque année fiscale, cinquante (50) pour cent des profits nets de la compagnie (après en avoir déduit six (6) pour cent seulement d'intérêt par an pour le capital payé), seront distribués proportionnellement parmi les assureurs sur le montant des primes payées.

21 nov—6m Dim et Je

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE ORLEANS:
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER. PERRY NUGENT.
PETER ANDERSON.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4 407,800 24
Passif	2 670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.c

THE MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS,

104..........Canal street..........104

28th ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1882 including unearned premiums of the previous year, on—

Fire risks		$261,970 24
Marine risks		27,993 33
Rivers risks		18,567 02
Total premiums		$308,530 59
Less unearned premiums		76,547 00
Net earned premiums May 31 1882		$231,983 59
Losses paid, on—		
Fire risks	$63,202 09	
Marine risks	7,711 06	
River risks	7,893 66	
Taxes and expenses, less interests	13,126 78	
Reinsurances and return premiums	19,103 16	
		$111,036 17
		$120,947 52
Less judgments paid on all outstanding claims		19,436 76
Profit		$101,510 76

The Company has the following assets:

Real estate	$252,676
1443 shares New Orleans Water Works Company, 47	67,734
Bank, Railroad and other stocks	66,285 67
Notes secured by mortgage and pledges	151,761 27
Bills receivable	64,170 58
Premiums in course of collection	32,652 0
Insurance stocks	1,950 00
Stock of Vallette Dry Dock Co	10,400 00
Stock of Levee Steam Cotton Press	1,680 00
Judgment on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	51,542
	$705,187

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1882.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 12th day of June, 1882, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1882, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	CHAS. LAFFITTE,
JOHN GEDDES,	D. A. CHAFFRAIX,
R. W. TAYLOR.	

Ligne de la rue Esplanade et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal et [illegible] Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, [illegible] jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. [illegible] suivent la même route [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean [illegible] à la station [illegible] devant la porte des Fair Grounds [illegible]

Proclamation —DU— ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE SIXIEME JOUR DE FEVRIER 1883,

connu comme le grand jour de notre fête, à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et du commerce; que la fusion des intérêts et l'échange des sympathies entre notre Etat et les pays voisins s'opèrent au moyen des chemins de fer terminés et en cours d'achèvement. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle à la Ville du Croissant.

VI. Tout en rendant justice aux anciennes sociétés qui ont jusqu'à présent organisé de si brillants festivals et coopéré dans une si large mesure aux réjouissances publiques du Carnaval, nous croyons devoir féliciter nos nouveaux amis, les Chevaliers de Protée, pour le goût dont ils ont fait preuve à l'occasion de leur première sortie l'année dernière, et qui leur assigne une place distinguée parmi nos sociétés mystiques.

VII. En outre des CORTEGES DE JOUR ET DE NUIT, SPLENDIDES ET D'UNE MAGNIFICENCE SANS PAREILLE, destinés, comme de coutume, à célébrer notre CARNAVAL, nous sommes heureux d'apprendre que les corps militaires de Notre Royaume dont la loyauté nous est connue et qui devancent toujours nos désirs, ont organisé un GRAND CONCOURS ROYAL où ils déploieront leur habileté accoutumée. Le Tournoi annuel où prendront part des corps militaires du dehors sera de tout point digne de notre illustre maison.

Dieu Protège le Roi.

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre Palais des Tours d'Or, en notre ville d'Atlantis, ce 25e jour d'octobre 1882, et la mil-onzième année de notre règne.

Par le Roi lui-même:

REX.

Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nlle-Orléans, 22 novembre 1882.

Toutes communications officielles devront être adressées à BATHURST, Tiroir de la Poste 122, Nlle Orléans, Lne.

24nov—10f et 3f par sem [illegible]

EXPOSE

Du Fonds de Dépenses Judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 30 décembre 1882.

DEPARTEMENT EXECUTIF Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT à la section 44 de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de cet Etat, approuvée le 10 avril 1880, Nous, SAMUEL D. McENERY Gouverneur de la Louisiane, et OSCAR ARROYO, Assistant-Secrétaire d'Etat, nous nous sommes, ce jour, transportés au bureau de la Première Banque Nationale de la Ville de la Nlle-Orléans, laquelle est l'Agent Fiscal de l'Etat de la Louisiane, et, ensuite, aux bureaux de l'Auditeur des Comptes publics et du Trésorier d'Etat, dans la ville de Baton Rouge, pour examiner les timbres judiciaires restant actuellement entre les mains du dit Agent Fiscal, de l'Auditeur et du Trésorier d'Etat, et pour les comparer avec le montant des dits timbres vendus, le produit de la vente, le montant mis en réserve et les dépenses faites par le Fonds de dépenses judiciaires de la paroisse d'Orléans, en vertu des dispositions de la dite loi. Après cet examen et cette comparaison, nous avons établi l'état de situation suivant que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, conformément à l'exposé fait le 31 décembre 1881, trois cent soixante-dix-sept mille, deux cent cinquante dollars	$377,250 00
Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur par le Trésorier d'Etat jusqu'au 31e jour de décembre 1882, trente-neuf mille, cinq cent dollars	39 500 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur, le 31e jour de décembre 1882, trois cent trente-sept mille, sept cent cinquante dollars	$337,750 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, conformément à l'exposé du 31 décembre 1881, deux cent neuf mille, cent douze dollars et dix cents	$209,112 10
Montant des timbres judiciaires retirés du bureau du Trésorier d'Etat pendant l'année 1882, trente-neuf mille, cinq cents dollars	39,500 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année 1882 deux cent quarante-huit mille, six cent douze dollars et dix cents	$248,612 10
Montant des timbres judiciaires vendus par le Trésorier d'Etat, du 1er janvier 1882 au 28 février 1882, date du transfert du siège du gouvernement à Baton Rouge, dix-sept mille, trois cent soixante-deux dollars et soixante-treize cents	$17,362 73
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal, du 1er mars 1882 au 29 décembre 1882	76,789 75
Montant total des timbres judiciaires vendus par le Trésorier et l'Agent Fiscal jusqu'au 29 décembre 1882, quatre-vingt-quatorze mille, cent cinquante-deux dollars et quarante-huit cents	$94,152 48
Montant des timbres judiciaires restant entre les mains de l'Agent Fiscal, le 29 décembre 1882, cent quarante-neuf mille, huit cent cinquante-deux dollars et soixante-quinze cents	$149,852 75
Montant des timbres judiciaires restant entre les mains du Trésorier d'Etat, le 30 décembre 1882, quatre mille, six cent-six dollars et quatre-vingt-sept cents	4,606 87
Montant total des timbres judiciaires restant entre les mains de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, cent cinquante-quatre mille, quatre cent cinquante-neuf dollars et soixante-deux cents	$154,459 62

Nous certifions en outre que l'Auditeur des Comptes publics a émis des warrants contre le Fonds des dépenses judiciaires pour le paiement des montants suivants en faveur des personnes ci-après nommées, jusqu'au 31 décembre 1882.

Honoraires dus à l'Avocat de District de la paroisse d'Orléans, quatre mille huit cent trente-cinq dollars	$4,835 00
Articles de bureau fournis aux différents bureaux de la paroisse d'Orléans, six mille quatre cent soixante-six dollars	6,466 00
Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la paroisse d'Orléans, dont les gages doivent être pris du dit Fonds, quatre-vingt-douze mille, trois cent quarante-sept dollars et soixante-un cents	92,347 61
Montant total des déboursés jusqu'à cette date, cent trois mille, six cent quarante-huit dollars et soixante-un cents	$103,648 61

En foi de quoi nous avons apposé aux présentes nos signatures officielles, accompagnées du sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 30e jour de décembre de l'an de N. S. 1882.

S. D. McENERY, Gouverneur [illegible]
OSCAR ARROYO, Assistant-Secrétaire d'Etat.

5janv—